

Forte hausse des créations d'entreprises en 2003

Christian Rieg,

division Administration du répertoire Sirene et démographie des entreprises, Insee

En 2003, le nombre d'entreprises créées ou reprises atteint 294 000, dont quasiment 200 000 sont des entreprises entièrement nouvelles. Celles-ci augmentent de 12 % par rapport à 2002. Cette forte hausse ne concerne que les entreprises sans salarié au démarrage, le nombre de nouvelles entreprises avec un ou plusieurs salariés étant resté stable entre 2002 et 2003.

L'augmentation du nombre de nouvelles entreprises créées est importante dans toutes les régions. Elle dépasse 24 % en Poitou-Charentes, 22 % en Haute-Normandie, 19 % en Midi-Pyrénées et en Alsace.

La hausse concerne également tous les secteurs. L'immobilier et le commerce sont en tête. Le commerce de détail attire de nouveau les créateurs d'entreprise, après avoir été longtemps en retrait.

Le nombre de créateurs financièrement aidés a beaucoup progressé en 2003. Ils ont bénéficié soit de l'aide spécifique aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRE), soit d'un prêt. La modification de la loi sur les SARL semble également avoir facilité l'accès à l'entrepreneuriat aux candidats créateurs.

En 2003, 294 000 entreprises ont été créées ou reprises, soit une augmentation de 8,7 % par rapport à 2002. De 1997 jusqu'en 2002 en revanche, le nombre total annuel de créations dans l'industrie et le tertiaire marchand non financier n'avait guère évolué, restant proche de 270 000 (*Sources*). Il avait même baissé légèrement en 2001 et en 2002.

La hausse a été encore plus forte pour les créations pures d'entreprises (*Définitions*) : 199 000 entreprises nouvelles ont été créées en 2003, soit une progression de 12 % par rapport à 2002. Depuis 1993, il ne s'était jamais

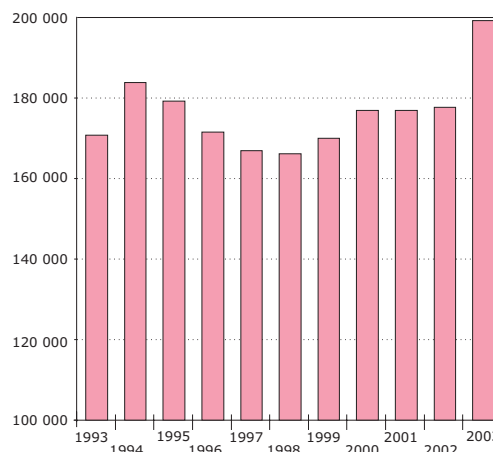
créé autant de nouvelles entreprises (*graphique 1*). Ces créations pures constituent les deux tiers de l'ensemble des créations. En baisse depuis 1997, le nombre de reprises (14 % des créations), ne remonte toujours pas entre 2002 et 2003 (-0,3 %). Enfin, les réactivations (18 % des créations) sont en hausse en 2003 (+ 4,3 %) pour atteindre le nombre de 54 000.

La forte hausse des créations pures en 2003 n'a concerné que des entreprises n'ayant aucun salarié (+14,5 %) au démarrage. Les entreprises sans salarié regroupent traditionnellement l'essentiel des créations. En revanche, le nombre de nouvelles entreprises avec un ou plusieurs salariés est resté stable entre 2002 et 2003.

Augmentation importante dans quasiment toutes les régions

Sans surprise, la moitié des créations d'entreprises sont concentrées dans les quatre régions suivantes : Ile-de-France (22 %), PACA (12 %), Rhône-Alpes (10 %) et Languedoc-Roussillon (6 %). Cette forte concentration est encore plus marquée pour les créations pures.

① Nombre de créations pures d'entreprises par année



Source : Insee, répertoire SIRENE



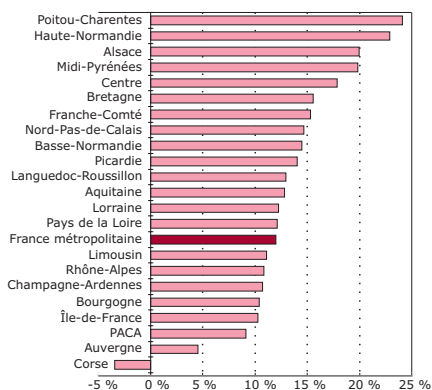
Cependant, les créations pures sont en augmentation dans toutes les régions, à l'exception de la Corse (- 3,4 %). En 2002, le nombre de créations était en baisse dans neuf régions sur vingt-deux. En 2003, les hausses sont les plus importantes (*graphique 2*) en Poitou- Charentes (+ 24,1 %), en Haute-Normandie (+ 22,9 %), en Alsace (+ 19,9 %) et en Midi-Pyrénées (+ 19,8 %). Elles sont toutefois moins marquées que la moyenne (+ 12 %) dans les trois régions où il y a le plus de créations : Ile- de-France (+ 10,3 %), Rhône-Alpes (+ 10,9 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 9,1 %). La hausse en Languedoc-Roussillon atteint 13 %.

Les régions du Sud sont les plus dynamiques

Le taux de création, qui rapporte les entreprises créées à l'ensemble du parc (*Définitions*) donne une indication du renouvellement du tissu productif. Le taux national est de 11,6 % en 2003, il était de 10,9 % en 2002.

Les taux de création varient de 8,8 % à 15,7 % selon les régions (*carte*) en 2003. Les deux taux les plus bas se situent en Auvergne et dans le Limousin. Dans ces deux régions d'ailleurs, le nombre de créations s'est accru de manière moins importante que dans les autres régions. Les régions autour de l'Ile-de-France ont également des taux bas. Les cinq régions du sud de la France ont les taux de création les plus élevés, comme en 2002. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ceci n'est pas lié à une spécificité sectorielle.

② Évolutions régionales du nombre de créations entre 2002 et 2003



Source : Insee, répertoire SIRENE

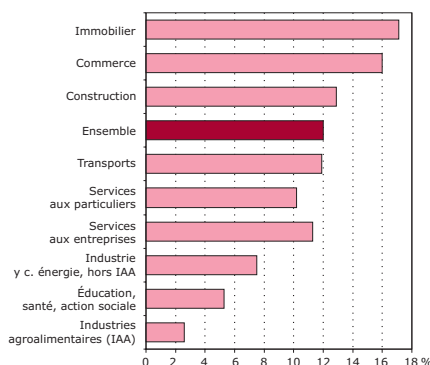
Un autre indicateur du dynamisme de la création est le nombre de créations pures pour 10 000 habitants. Les régions où le nombre de créations pures pour 10 000 habitants sont les plus faibles sont le Nord-Pas-de-Calais, la Picardie et la Champagne-Ardenne. Dans toutes les régions où ce nombre de créations pour 10 000 habitants est en dessous de la moyenne (34 créations pures pour 10 000 habitants), le taux de création est également en dessous de la moyenne.

Augmentation dans tous les secteurs d'activité

En 2003, le nombre d'entreprises nouvelles est en hausse dans tous les grands secteurs d'activité (*graphique 3*). Les secteurs les plus dynamiques sont l'immobilier (+ 17,1 %), le commerce (+ 16,0 %) et la construction (+ 12,9 %). En revanche dans les services aux entreprises l'augmentation (+ 11,3 %) n'atteint pas la moyenne générale. Ces derniers rassemblent cependant 23 % des nouvelles entreprises, et certains secteurs particuliers des services demeurent très dynamiques comme le conseil pour les affaires et la gestion (+ 15,7 %) et les activités de nettoyage : + 19,5 %.

Enfin, contrairement aux années précédentes, le nombre de créations est en augmentation (+ 7,5 %) dans l'industrie hors IAA. Cette hausse remarquable reste toutefois plus faible que dans les autres secteurs d'activité.

③ Évolution entre 2002 et 2003 des créations d'entreprises par secteur



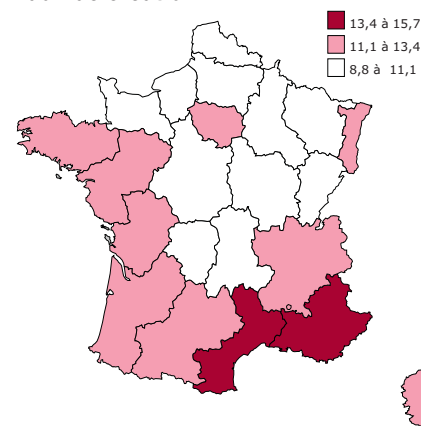
Source : Insee, répertoire SIRENE

Le commerce attire de nouveau les créateurs

Le nombre de nouvelles entreprises dans le commerce s'est fortement accru (+ 16 %) en 2003, après une première hausse de 3 % en 2002 (*graphique 4*). Le commerce redevient ainsi attractif : de 1994 à 2001, le nombre de créations de nouvelles entreprises dans le secteur du commerce avait baissé chaque année. 52 000 nouvelles entreprises ont été créées en 2003, soit une nouvelle entreprise sur quatre.

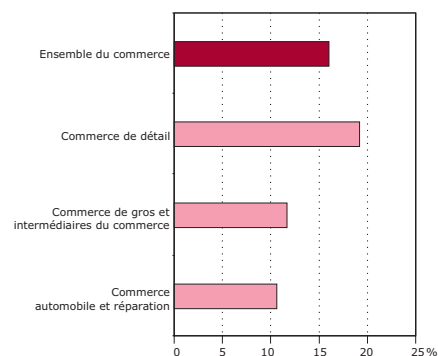
C'est dans le commerce de détail que la progression des créations d'entreprises est la plus spectaculaire : + 19,2 % entre 2002 et 2003. Le nombre de créations d'entreprises y retrouve son niveau élevé de 1994 : 31 000 créations, dont 40% (proportion habituelle) de commerces hors magasin, notamment du commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés. Dans le commerce automobile et réparation (4 000 créations), le nombre de créations n'a progressé que de 10,6 %.

Taux de création



Source : Insee, répertoire SIRENE

④ Évolution entre 2002 et 2003 du nombre de créations d'entreprises dans le commerce



Source : Insee, répertoire SIRENE

Enfin, dans le commerce de gros et intermédiaires, la progression du nombre de créations est proche de la moyenne (+ 11,7 %). Malgré cette augmentation, le nombre de créations de 2003 (17 000) ne rejoint pas encore le niveau élevé de 1994 (22 000).

Les créations d'entreprises dans les secteurs innovants sont en hausse

Le nombre d'entreprises créées en 2003 dans les secteurs dits innovants est en forte hausse par rapport à 2002 : 9200,

soit + 15,3 %, soit encore une nouvelle entreprise sur vingt. Ces secteurs sont ceux des technologies de l'information et de la communication, des produits pharmaceutiques, de la biotechnologie et des nouveaux matériaux (*Définitions*), qui regroupent une proportion importante des entreprises qui produisent des innovations technologiques. Entre 2002 et 2003, le nombre de créations s'est en particulier fortement accru (+ 21,7 %) dans le domaine du conseil en systèmes informatiques.

Le nombre de créations d'entreprises dans les secteurs innovants reste toutefois nettement moins élevé en 2003

qu'en 2000 (*graphique 5*). Cette année-là, les créations d'entreprises se montaient à 10 800, soit 6,1 % de l'ensemble des créations.

La part des sociétés continue d'augmenter

Sur les 199 000 nouvelles entreprises créées au cours de l'année 2003, 97 000 sont des sociétés. En 2003, le nombre de créations de sociétés s'est accru davantage (+14,3 %) que la moyenne. La proportion de sociétés parmi les créations continue donc d'augmenter, elle est passée de 47,9 % en 2002 à 48,9 % en 2003 (*graphique 6*).

Au cours des quatre derniers mois de l'année 2003, 51 % des entreprises créées sont des sociétés, contre 49 % en 2002. Cette augmentation est certainement à relier aux mesures de la loi pour l'initiative économique d'août 2003 (*encadré*), qui ne fixe plus de montant minimum pour le capital social des SARL. La part des sociétés est en

Les mesures d'aide à la création d'entreprise

L'ACCRE (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise) : depuis le 1er janvier 1997, cette aide consiste en une exonération de charges sociales pendant un an. Elle consistait auparavant en une aide forfaitaire.

PCE (Prêt à la Création d'Entreprise) : mis en œuvre par la Banque de Développement des PME, le prêt à la création d'entreprise facilite le financement de petits projets.

Le PARE (Plan d'Aide au Retour à l'Emploi) : il a été mis en place à partir du second semestre de 2001 et n'est monté en régime que progressivement. Il prévoit des dispositions favorables à la création d'entreprise. Ces mesures permettent au créateur de disposer de ressources durant les premiers temps de vie de l'entreprise qui correspond à la période où elle ne génère pas suffisamment de bénéfices pour rémunérer le créateur.

Depuis le mois de juillet 2001, le créateur d'entreprise a la possibilité de cumuler les revenus issus de sa société avec son allocation chômage, pendant 18 mois au plus (sous condition de revenus). En cas de faillite de l'entreprise, il a droit aux allocations chômage pour une durée de 3 ans maximum après la perte de l'emploi salarié précédant la création.

Depuis le mois de février 2002, l'Unédic accepte que les aides ACCRE et EDEN (prime à la création d'entreprise) soient cumulées aux autres avantages accordés aux chômeurs franchissant le pas.

Ces modifications ont renforcé la sécurité financière du créateur d'entreprise. Une campagne d'information lancée à l'automne 2002, avec la participation de l'Unédic, a pu inciter les nouveaux créateurs à franchir le pas.

La loi pour l'initiative économique, dite loi Dutreil, a été publiée au J.O. du 5 août 2003. Elle comprend des mesures qui répondent à cinq préoccupations :

- Simplifier la création d'entreprise

La loi ne fixe plus de minimum pour le capital social des SARL ; les associés déterminent librement son montant. Les procédures administratives sont allégées.

- Faciliter la transition entre le statut de salarié et celui d'entrepreneur

Le salarié qui crée une entreprise peut conserver son emploi salarié pendant un an, ou recourir à un congé pendant lequel son contrat est suspendu. Il est exonéré des cotisations sociales dues au titre de sa nouvelle activité d'entrepreneur pendant douze mois.

- Financer l'initiative économique

Création de fonds communs de placements à risque, à vocation de proximité, et réductions d'impôts pour les personnes investissant dans ces fonds ou réalisant des apports en espèces au capital des sociétés nouvelles.

- Permettre l'accompagnement social des projets

Différent pour le paiement des cotisations, extension du dispositif Eden (prime à la création d'entreprise) aux demandeurs d'emploi de plus de cinquante ans

- Favoriser le développement et la transmission de l'entreprise

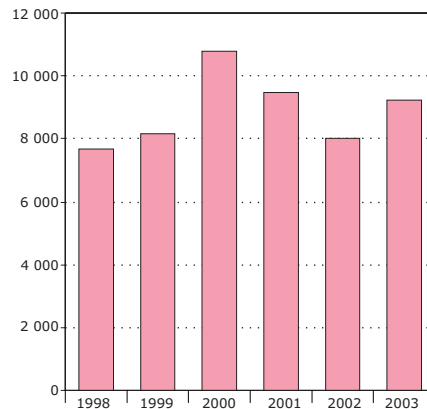
Exonération d'impôt sur les plus-values dans certaines conditions, exonération des droits de mutation pour les donations réalisées au profit des salariés de l'entreprise.

Cette loi, avec d'autres facteurs, a pu avoir deux types d'effets sur les créateurs d'entreprise en 2003 :

- un effet d'anticipation sur le premier semestre, qu'il n'est pas possible d'évaluer, faute de données d'enquête auprès des créateurs d'entreprise ;

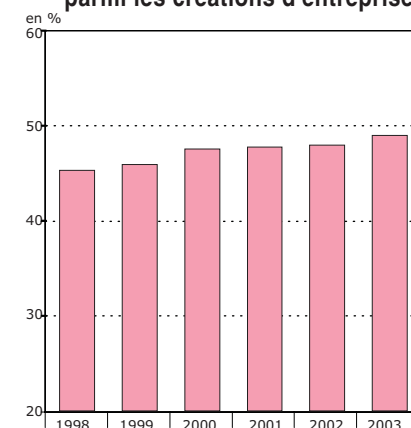
- un effet direct sur le dernier trimestre, pour lequel on ne dispose pas d'un recul suffisant.

⑤ Création d'entreprises nouvelles dans les secteurs innovants



Source : Insee, répertoire SIRENE

⑥ Part des sociétés parmi les créations d'entreprises



Source : Insee, répertoire SIRENE

hausse dans presque tous les secteurs d'activité lors de ces quatre mois, en particulier dans la construction.

Le nombre de créateurs aidés a augmenté de 35 %

Le nombre de créateurs aidés s'est fortement accru en 2003. Lors des onze premiers mois de l'année, le nombre de bénéficiaires de l'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE, *encadré*) est en hausse de 33,6 % (*graphique 7*). Depuis 1997, les principes d'attribution de cette aide n'ont guère varié, mais depuis 2002, avec la montée en régime du Plan d'Aide au Retour à l'Emploi (PARE, *encadré*), l'ACCRE peut être cumulée avec d'autres aides. L'ACCRE constitue une aide pour un nombre important de créateurs : 40 700 d'entre eux en ont bénéficié entre janvier et novembre 2003, soit 10 000 de plus qu'en 2002. En 2002, d'après l'enquête SINE (*Sources*), un créateur sur trois était au chômage au moment de la création et un chômeur sur deux a bénéficié de l'ACCRE lorsqu'il a créé son entreprise. La forte hausse du nombre de créateurs

bénéficiant de l'ACCRE en 2003 peut être due soit à une augmentation importante du nombre de chômeurs créant une entreprise, soit à une meilleure information et un accès plus facile des chômeurs à cette aide. Par ailleurs, sur la période de janvier à novembre 2003, 15 000 Prêts à la Création d'Entreprise (PCE, *encadré*) ont été enregistrés par la Banque de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (BDPME), soit une hausse de 38,6 % par rapport à la même période de l'année 2002. Les créateurs d'entreprises ont donc davantage été aidés en 2003 qu'en 2002.

Sources

Le champ des entreprises : cette étude porte sur les créations d'entreprises des années 1993 à 2003 du champ I. C. S. (Industrie, Commerce, Services). Le champ I. C. S. couvre les activités économiques marchandes de l'industrie au sens large, de la construction, du commerce et des services, à l'exclusion des activités financières. L'agriculture est également exclue. C'est le champ de la statistique courante actuelle de la création d'entreprises. Cette étude ne comporte aucune donnée sur les créations d'établissements.

Les statistiques de créations : elles proviennent du répertoire SIRENE, le répertoire des entreprises géré par l'Insee. Il enregistre les mouvements économiques et légaux affectant ces unités, en particulier les créations. Les créations sont de trois types : créations pures, reprises et réactivations. Les entreprises individuelles sont assimilées à leur exploitant, qui garde le même identifiant (son numéro SIREN) toute sa vie. L'entreprise individuelle cesse pour le répertoire quand l'exploitant arrête son activité. Elle est réactivée s'il la reprend.

L'enquête SINE : le dispositif SINE (Système d'Information sur les Nouvelles Entreprises) est un système permanent d'observation des jeunes entreprises, interrogées une fois tous les quatre ans. Il a pour objectif de suivre pendant cinq ans les entreprises nées une même année. La première vague de l'enquête SINE 2002 a consisté à enquêter par voie postale au mois de septembre 2002 un échantillon d'entreprises créées au cours du premier semestre 2002.

Définitions

Création pure ou entreprise nouvelle : une création est dite pure si l'activité exercée ne constitue pas la poursuite d'une activité de même type exercée antérieurement au même endroit par une autre entreprise.

Reprise : une reprise d'entreprise peut s'effectuer par achat, prise en location-gérance d'un fonds de commerce, donation, héritage. Par ailleurs, les conversions d'entreprises individuelles en sociétés sont aussi classées conventionnellement en reprises.

Réactivation : une personne physique peut cesser son activité non salariée puis la reprendre ultérieurement. Elle retrouve alors le numéro d'identification unique qui lui avait été attribué la première fois. Cette reprise d'activité non salariée sera comptabilisée en réactivation.

Secteurs innovants : ils comprennent les codes NAF suivants :

- 241E, 241G, 241L, 244 A : chimie et bio-technologie ;
- 30, 313Z, 32, 332, 333 : fabrication de matériel de technologie de l'information ;
- 518G, 518H : commerce et distribution de matériel de technologie de l'information ;
- 642, 713E, 72, 921, 922, 924, 925A : services de technologie de l'information.

Taux de création : rapport entre le nombre de créations observées l'année n et le stock d'entreprises au premier janvier de cette même année n. Cette étude fournit des taux de création par région.

Bibliographie

« Les créateurs d'entreprises en 2002 - Un créateur sur trois était au chômage au moment de la création », *Insee première*, n° 928, octobre 2003.

« L'impact sur l'emploi des créations d'entreprises », *Insee première*, n° 917, août 2003.

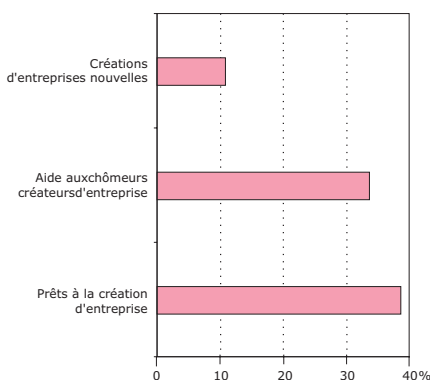
« 30 % de femmes parmi les créateurs d'entreprises », *Insee première*, n° 887, mars 2003.

« Légère diminution des créations d'entreprises depuis 2000 », *Insee première*, n° 879, janvier 2003.

« Créations et créateurs d'entreprises », *Insee résultats* (papier et cédérom), n°773, décembre 2001, Insee.

Note de conjoncture, Insee, décembre 2003, pp 99-100.

⑦ Progression des aides, progression des entreprises



Évolution sur les onze premiers mois de l'année 2003
Source : Dares, BDPME et Insee

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp#formulaire>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2004

Abonnement annuel = 70 € (France) 87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Michel Charpin
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : R. Baktavatsalou,
C. Benveniste, C. Dulon,
A.-C. Morin
Maquette : C. Kohler
Code Sage IP04944
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2004



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES